XIIe ANNEE — N° 3850 — MERCREDI 26 JUIN 1901

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIIIe
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,36 — 524,45

84, Grande-Rue, 84

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

Aujourd'hui, la Haute Cour a entendu les témoins et le réquisitoire. A demain la plaidoirie de Me Jacquier. Il n'y a eu aucun incident.

×

La discussion du projet, de pure réclame électorale, sur les retraites ouvrières, se poursuit à la Chambre par le rejet de divers contre-projets.

Aujourd'hui mardi commence la double séance quotidienne : les vacances approchent, il faut bien que les électeurs croient qu'on s'occupe de leurs intérêts autrement qu'en guerroyant contre les moines.

×

Dès aujourd'hui mardi, M. Waldeck-Rousseau a déposé à la Chambre la loi d'étranglement des Congrégations revenue du Sénat : la haine n'attend pas.

×

La Chambre des Communes d'Angleterre continue la discussion du budget. Les nouveaux droits sur les sucres sont votés. Les charbons achetés antérieurement à la présentation du budget jouiront jusqu'à la fin de septembre de l'exemption des droits nouveaux.

×

Des dépêches du Sud-Africain publiées par les journaux de Belgique et reproduites par les organes anglais font connaître l'extension de la révolte des Afrikanders qui prend de grandes proportions dans la colonie du Cap où les Boers disposeraient de 7 à 10 000 hommes.

×

La reddition du général Cailles met fin à la guerre des Philippines. Le général américain Sumer ayant reçu l'épée du dernier chef philippin la lui a ensuite remise et l'a traité avec honneur.

×

Des désordres graves se sont produits à Madrid, à la suite d'un meeting énorme, où des orateurs très violents ont conclu qu'il « fallait brûler les couvents ».

L'intervention de la gendarmerie et de la police a été nécessaire pour rétablir l'ordre.

L'infante Isabelle, qui revenait des courses, a été sifflée.

A L'HOPITAL DE LIMOGES

(De notre correspondant)

La Commission administrative de l'hôpital de Limoges, réunie ce matin, a donné pleine satisfaction aux internes, qui reprennent aujourd'hui même leur service.

La grève des internes est donc terminée ; mais les infirmiers qui sont mal nourris maintiennent leurs réclamations. A.

M. BAUDIN A AMBÉRIEUX

Belley, 25 avril. — Hier, a eu lieu, à Ambérieux, le banquet de l'Association fraternelle des chemins de fer français (section d'Ambérieux), sous la présidence de M. Baudin, ministre des Travaux publics.

M. Baudin et son compère le député Bérard n'ont pas perdu l'occasion de faire de l'anticléricalisme à outrance. Ce n'est plus de la défense républicaine, c'est de la rage.

EUMÉE

Le ver de terre coupé par la bêche du jardinier cherche à ressouder ses morceaux.

Il y réussit parfois, la bonne nature aidant.

Ainsi veulent faire les restes du parti radical tronçonné en tête, tronçonné en queue.

Un Congrès a siégé dans ce but à l'Hôtel des Sociétés savantes (savantes, ô ironie!). MM. Léon Bourgeois, Pelletan, Brisson et autres vieilles barbes ont pontifié au milieu d'un infernal désaccord. L'influence maçonnique domine mais sans pouvoir faire l'unité : l'unité n'est pas en elle : le ver reste coupé.

Très intéressante cette réunion! Dès son début, elle met deux choses en évidence : l'impossibilité de s'entendre sur un programme d'idées, le besoin impérieux de créer des alliances pour ne pas sombrer aux élections.

Défense des sièges législatifs, défense de l'assiette au beurre, défense de la République, autant de synonymes.

C'est une manifestation à l'adresse du *suffrage universel : tel tronçon* est dans la motte socialiste, tel autre tombe au sable collectiviste.

Des progressistes de M. Méline on n'ose plus vouloir : la surenchère des promesses aux électeurs devient effrénée...

Voyez l'affolement de ces bourgeois, nantis de rentes, pères de famille, prêts à accepter des titres de « comte » en cas de grande réaction et obligés de se montrer plus rouges qu'écarlate!

Ainsi allaient les choses au temps des grands ancêtres, mais alors l'élément socialiste n'existait pas — Babeuf ne fut qu'un intermède ; — en nos tristes jours il faut compter avec lui.....

Bah! les socialistes sont de même bois! avec eux on peut prévoir l'avenir et d'utiles partages!

Du parti libéral tombé en *deliquium*, comme disaient les anciens chimistes, que reste-t-il à l'analyse? En dehors des postiches et de vagues déclamations, pas la moindre doctrine.

Il a voulu gouverner, sauver la République, sans savoir où il allait. Issu de la cuisse de Gambetta et bientôt abandonné par lui, ç'a été Ferry, Ranc ; c'est maintenant ce fou de Gustave-Adolphe Hubbard.

Le Congrès passe à travers les questions de programme comme le navire *manœuvre dans l'Archipel. Laisser s'égarer* la discussion sur de tels objets serait courir à la rupture.

Le Sinaï de M. Brisson, s'il n'est pas fécond en éclairs, est bien voilé de nuages ; une seule chose s'y laisse apercevoir à côté de toutes les haines maudites : le marchandage des candidatures.

Quand les apôtres se réunirent au moment d'aller renouveler le monde, ce fut pour faire un symbole, affirmant ce pourquoi ils verseraient leur sang.

D'habiletés humaines, de politique, de diplomatie, il ne fut pas question. L'idée ne leur vint pas de faire alliance avec les ennemis de l'ordre social d'alors, moins encore de transiger sur les principes pour se les faire pardonner...

Mais c'est un blasphème de comparer les tristes délégués radicaux à des apôtres. Le vieil Homère nous peindra bien mieux cette tourbe de politiciens faméliques. Ne sont-ce pas là les fils des quarante prétendants à la main de Pénélope?

Tout n'était pas rose au retour de la guerre de Troie : le sage Ulysse se faisait attendre depuis vingt ans, et pendant ce temps des hobereaux, des bourgeois d'Ithaque, dont plusieurs qualifiés de rois, s'étaient installés chez le héros où, sous prétexte de faire la cour à sa veuve, ils dévoraient génisses, chèvres, porcs, buvaient le vin..... bref, ils émargeaient au budget.

Il y avait bien dans un coin un certain arc qui les inquiétait un peu : personne n'avait pu le bander depuis le départ d'Ulysse, et s'il allait revenir?...

Il revint, en effet, et que trouve-t-il? Plus de finances dans l'Etat, le scandale partout : des hommes que tout aurait dû brouiller puisque chacun d'eux poursuivait le même objet, non susceptible de division : Pénélope.

Ces hommes étaient absolument d'accord sur un seul point : boire et manger aux frais d'Ulysse!

Avec un relief merveilleux, le poète définit de telles hontes, il provoque un sentiment de dégoût si intense qu'on se sent tout soulagé en voyant le « divin » Ulysse prendre son arc vengeur : on voudrait l'aider à en courber le bois redoutable si la main toujours jeune du héros ne dépassait cette tâche.

La scène de carnage qui suit est presqu'un soulagement.

Ne poussons pas la comparaison jusque-là : nous ne voulons voir couler le sang de personne et nous ne faisons aucune allusion hardie à une restauration monarchique.

Mais un coup de balai, très légal, ne peut-on le souhaiter?

Eumée, le bon serviteur d'Ulysse, l'homme des champs que n'avaient atteint ni l'amour du changement, ni l'envie, ni l'injuste convoitise du bien d'autrui ; Eumée, fidèle à ses dieux bien qu'obligé de courber la tête sous le joug des tyrans, n'a-t-il pas un balai?

Pas plus que Pénélope, il ne s'est donné aux prétendants, — à M. Brisson surtout.

LE PAYSAN.

ROME

Notre correspondant particulier télégraphe :

Rome, 25 juin, 2 h. 20 soir.

Le cardinal Mocenni a présenté ce matin à Sa Sainteté la médaille accoutumée, commémorant les grandes fêtes de la Saint-Pierre. Elle représente le monument d'Innocent III.

Le Saint-Père, par une décision de ce jour, pourvoit aux diverses vacances des offices pontificaux.

Ce matin est arrivé à Rome Mgr Gaspari, le nouveau secrétaire des affaires ecclésiastiques extraordinaires. Il prendra prochainement possession de son office. S.

GAZETTE DU JOUR

CE QUE ÇA COUTERA

Il est probable que la Chambre votera le projet de loi sur les retraites ouvrières ; elle le votera d'autant mieux, qu'elle a besoin de cette forte réclame électorale pour 1902, et qu'elle laissera à un autre législateur le soin de passer de la théorie à la pratique.

La pratique ne sera pas facile, et l'on a essayé déjà de supputer le nombre des fonctionnaires qui seront nécessaires pour tenir cette comptabilité. Il faudra, croit-on, au moins 10 000 comptables, qui coûteront un minimum de 20 millions. Ajoutez à cela les frais de bureau, de correspondance, d'installation de matériel, etc.

Les Allemands ont calculé que cette bureaucratie spéciale leur coûte 4 1/2 % de leurs recettes. Si ces recettes s'élèvent en France à 500 millions par an (c'est le chiffre mentionné au projet), la même proportionnalité nous donnera 22 millions et demi de dépenses!

Il y aura toujours assez d'argent pour payer les fonctionnaires, si on n'en trouve pas assez pour assurer les retraites.

Mais aussi comment ne pas réélire des gens qui ont comme programme : « Tout le monde rentier! »

UNE COQUILLE

Un journal ministériel du Puy-de-Dôme, résumant le discours prononcé samedi par le général André à l'inauguration du lycée, s'exprimait ainsi :

« Appréciant alors l'enseignement donné dans les lycées de jeunes filles, l'orateur (général André), dans une péroraison chaleureuse, le loue de réunir tous les enseignements, même l'enseignement *catholique*, qui éclaire les intelligences et réchauffe les cœurs. »

Comment, l'enseignement *catholique* éclaire l'intelligence et réchauffe les cœurs!! Grand émoi dans le camp de la défense républicaine ; c'est une trahison ; si ce général se met à parler avec bon sens, il n'est plus digne du grand ministère, etc.

Malheureusement pour le général, le journaliste avait mal entendu. Le ministre avait dit : « L'enseignement esthétique ».

Ce n'était qu'une coquille, et lorsqu'on en dépouille le ministre, il apparaît tel qu'il est. Tant pis pour lui, il était bien mieux dans la coquille.

BLASPHÈMATEUR ET DIFFAMATEUR

Le *Moniteur* de la Lozère publiait dernièrement une colonne de blasphèmes contre le Christ et d'injures contre l'Eglise et les prêtres qu'il qualifiait d'imposteurs.

Or, le *Moniteur* prêtait sottement ses qualités aux autres, car il vient lui-même d'être pris en flagrant délit d'imposture. Il affirmait impudemment qu'un malade avait été refusé par les Sœurs à l'hospice de Villefort, parce que ce malade n'avait pas accompli ses devoirs religieux. Or, le maire de Villefort a aussitôt envoyé au diffamateur un démenti catégorique, et qualifié d'infamie et d'imposture la note insérée par le *Moniteur*.

Le journal sectaire devrait faire encadrer le brevet que vient de lui délivrer le maire de Villefort, et y jeter les yeux chaque fois qu'il lui prendra fantaisie de parler d'imposture.

LE SOMMEIL DE M. TRANCHANT

Vous ne connaissez pas M. Tranchant? Inscrivez-le sur votre liste des plus célèbres ahuris du XXe siècle, immédiatement après Pochon, Cocula, Thomas de Bicêtre.

Aux qualités que Tranchant a de commun avec ses congénères susnommés, il joint celle de percevoir, fût-il endormi, les moindres sons cléricaux qui arrivent à son oreille, et cela excite à tel point le pauvre homme, qu'il en devient malheureux au possible.

Pour comble de malheur, Tranchant habite à une faible distance de l'église de Chauvigny (Vienne), commune dont il fut maire, et le curé de Chauvigny a été assigné par Tranchant pour s'entendre interdire de chanter dans son église en dehors de certaines heures, le sommeil de M. Tranchant étant incompatible avec l'écho du moindre chant religieux.

Le juge de paix n'a pas cru devoir faire droit à la demande de Tranchant. Pauvre homme!!

×—×— Rien de plus commun que les vertus faciles : on est bon fils, bon époux, bon père, bon ami, juge intègre, négociant exact, et l'on est mauvais citoyen. On a souvent les vertus de la famille, pas une de celles dont l'Etat a besoin. C'est un piège pour les faibles, qui excusent les crimes publics avec les vertus privées.

DE BONALD.

LES SŒURS DANS LES HOPITAUX

La question de la réintégration des Sœurs dans les hôpitaux a de nouveau déchaîné la tempête dans l'assemblée municipale parisienne.

C'est un socialiste révolutionnaire, M. Arthur Rozier, qui a mis le feu aux poudres.

Sous prétexte d'assurer la liberté de conscience dans les établissements de l'Assistance publique il déposait un vœu invitant l'administration à poursuivre la laïcisation des hospitaux Saint-Louis et l'Hôtel-Dieu.

A ce vœu, M. Gaston Méry répondait par un autre demandant que la population parisienne fût consultée sur la question des Sœurs dans les hôpitaux.

Et, à l'appui de sa proposition, le conseiller municipal du faubourg Montmartre citait l'opinion des philosophes et des écrivains, même anticléricaux, sur les Sœurs de Charité.

Voici ce que disait Voltaire :

Peut-être n'y a-t-il rien de plus grand sur la terre que le sacrifice que fait un sexe délicat de la beauté, de la jeunesse, souvent de la haute naissance et de la fortune, pour soulager dans les hôpitaux ce ramas de toutes les misères humaines dont la vue est si humiliante pour l'orgueil humain et si révoltante pour notre délicatesse. Les peuples séparés de la communion romaine n'ont imité qu'imparfaitement une charité si généreuse.

Sully-Prudhomme écrivait naguère :

Je me range sans hésiter à l'avis de plusieurs médecins républicains de ma connaissance qui déplorent la mesure politique de laïcisation des hôpitaux.

Nier la vocation des Sœurs de Charité pour une œuvre essentiellement charitable serait absurde, la reconnaître et la répudier tout de même est une mauvaise action, préjudiciable aux pauvres, injurieuse et injuste à l'égard des humbles qui se vouent à les soigner. C'est une action contre laquelle proteste toute la devise républicaine, non moins que la charité chrétienne.

Voici maintenant l'opinion d'un révolutionnaire, Léon Cladel :

Vous me demandez, à moi révolutionnaire assez connu, ce que je pense des Sœurs des hôpitaux. En deux mots, le voici : je les aime, ces pauvres filles, qui se vouent plutôt au soulagement de l'humanité qu'à l'adoration du Christ, et je crois qu'en dépit de la religion catholique qu'elles pratiquent et dont le peuple ne veut plus, elles resteront, longtemps légendaires avec leurs robes noires ou grises et leurs blanches cornettes aux lueurs d'aube.

Les socialistes très ennuyés ont fait tapage. Néanmoins le vœu de M. Gaston Méry a été voté par 40 voix contre 31. Celui de M. Rozier mis également aux voix a été adopté.

La parole est maintenant à la population parisienne.

LE MONDE RENVERSÉ

La première audience de la Haute Cour n'a pas été à l'avantage de l'accusé.

« L'accusation soutenue par M. de Lur-Saluces a relevé tous les faits à la charge de l'inculpé avec une impitoyable vigueur : il éclatait aux yeux de tous que, depuis quelques années, la France est mise en coupe réglée par des exploiteurs, qui l'administrent de façon à tarir la sève de sa gloire, de sa liberté et de sa fortune.

» A la fin du réquisitoire, nul, dans le public, ne doutait de la condamnation de l'accusé. »

Voilà ce qu'aurait écrit le reporter étranger qui se fût égaré dans une des tribunes de la Haute Cour, sans avoir été mis préalablement au courant des affaires de France.

Il aurait certainement pris M. de Lur-Saluces pour le ministère public et le gouvernement pour l'accusé.

Il aurait même ajouté dans ses notes d'audience : Il faut reconnaître que l'accusé a eu la main malheureuse dans le choix de son avocat ; c'est un certain Bernard, dont les arguments procéduriers sont d'un détestable aloi.

Le journaliste étranger se fût trompé : c'est le gouvernement, dont tous les méfaits sont établis, qui poursuit, et c'est M. de Lur-Saluces, qui n'a commis d'autre crime que celui de fidélité à ses doctrines politiques, qui est poursuivi.

M. le comte de Lur-Saluces est royaliste ; il n'était pas besoin de la réunion de la Haute Cour pour le démontrer. L'honorable accusé ne s'en est pas défendu ; il a, au contraire, tenu à honneur de le prouver ; et, quand même il eût jugé inutile de le répéter à haute voix, personne n'en aurait douté.

Quant à faire aucun acte susceptible de nuire à la France, on ne saurait sans iniquité le reprocher au soldat de 1870.

Quant à être entré en pourparlers avec un ennemi de la royauté aussi avéré que M. Déroulède, on ne saurait, sans folie, le reprocher au royaliste intransigeant de tous les temps.

Son but n'est pas le renversement de la République, il est le rétablissement de la royauté.

Tout d'une pièce, il est incapable d'avoir fait partie d'un complot qui aurait eu pour objet de transformer la République parlementaire soit en République plébiscitaire, soit en dictature.

Cela saute tellement aux yeux que, même jugé par la Haute Cour, je n'éprouverais aucune surprise à le voir acquitter.

— Comment ? me dira-t-on, vous êtes assez naïf pour croire que ces « calmans » lâcheront leur proie ?

— Que voulez-vous?... Ils doivent être rassasiés, tant on a jeté, depuis deux ans, de soldats et de prêtres, de principes sociaux et de libertés à leur appétit vorace! D'ailleurs, êtes-vous bien sûr que ce soient des « calmans »? Ne sont-ce pas plutôt des goujons enragés? Et Pasteur a trouvé le sérum de la rage!

J. B.

LES MANŒUVRES NAVALES

Le vice-amiral Gervais quitte Paris ce soir pour se rendre à Toulon, avec le contre-amiral Merleaux-Ponty, chef d'état-major général de l'armée navale.

Les gardes-côtes *Bouvines* et *Amiral-Tréhouart* et le contre-torpilleur *La Hire* ont embarqué, hier matin, à Brest, un important contingent de réservistes qui seront répartis entre les divers bâtiments de l'escadre du Nord. Ces trois navires sont partis hier soir de la rade de Brest pour aller rejoindre le gros de cette force navale.

Le navire-école *Duguay-Trouin* ainsi que le croiseur le *Condor*, ont rejoint, hier matin, à Alger, l'escadre de la Méditerranée. Pendant la journée ont eu lieu de très nombreuses visites à bord des cuirassés de l'escadre. Parmi les visiteurs se trouvaient le général Caze, l'archevêque d'Alger, le maire et le représentant du gouvernement.

Ordre du jour de l'amiral Gervais

L'amiral Gervais, commandant l'armée navale, adresse aux escadres du Nord et de la Méditerranée l'ordre du jour suivant :

Le gouvernement de la République m'a fait de nouveau le très grand honneur de me conférer le commandement de l'armée navale formée par la réunion des escadres du Nord et de la Méditerranée.

Au moment où je viens avec joie et fierté me placer à votre tête, j'adresse à tous, amiraux, officiers, équipages, le plus cordial salut.

Ma mission est d'unir mes efforts aux vôtres pour que la période d'exercices accomplis avec ces forces imposantes soit aussi féconde que possible en utiles leçons. Je fais donc appel à vous et mets toute ma confiance dans votre dévouement éprouvé.

J'aurai à vous demander beaucoup, mais quelque lourde que puisse paraître la tâche, vous l'accepterez toujours. Je le sais, avec entrain, pour la marine et pour la France, et votre devoir sera bien rempli si, arrivés au terme, il vous semble permis de dire qu'un pas de plus a été fait vers la préparation de cet avenir que nous rêvons et dont l'espoir vibre en nos âmes.

GERVAIS.

L'ACTION LIBÉRALE

Hier, à Aubervilliers, dans un grand banquet ouvrier de plus de 200 convives, *le groupe parlementaire de l'action libérale* a de nouveau exposé son programme. Les délégués de l'Union nationale d'Aubervilliers et de Pantin avaient pris l'initiative de cette manifestation. M. l'amiral de Cuverville, sénateur, présidait. Il a prononcé un éloquent discours et indiqué la grande importance de l'œuvre d'union qu'a réalisée M. Piou, en groupant les membres de la Chambre et du Sénat pour une action libérale dans le Parlement et dans le pays.

M. de Gailhard-Bancel, député, avec sa parole chaleureuse et sa grande compétence dans les questions sociales, a développé le programme du groupe. Après avoir montré la nécessité et la puissance des associations pour résoudre les graves questions qui préoccupent les travailleurs, il a convié ses nombreux auditeurs à unir leurs efforts à tous les défenseurs de la liberté pour tous et de l'égalité devant la loi, en vue des élections de 1902. M. l'abbé Garnier a signalé, dans une allocution vibrante, la répercussion sur le monde du travail des lois collectivistes, et engage les membres de l'Union nationale à apporter leur concours à l'*Action libérale*. MM. Bourgeois, Reverdy, de Massue, ont pris successivement la parole et développé ce programme qui a été vivement applaudi.

TROP DE CANDIDATS AUX FINANCES

A la suite d'un rapport du ministre des Finances, le président de la République a rendu le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — Nul ne peut être nommé receveur des finances s'il a moins de 30 ans ou plus de 50 ans.

La limite d'âge de 50 ans est portée à 55 pour les candidats justifiant de dix ans au moins de services publics valables pour la retraite.

ART. 2. — Aucun percepteur, s'il n'est titulaire d'un emploi hors classe, ne peut être nommé receveur particulier des finances de 1re classe.

Aucun percepteur, s'il n'est au moins titulaire d'un emploi de 1re classe, ne peut être nommé receveur particulier des finances de 2e classe.

Dans l'exposé des motifs qui ont déterminé son rapport, M. Caillaux s'exprimait ainsi :

« Il paraît aujourd'hui nécessaire de réglementer l'accès des percepteurs aux fonctions de receveur particulier, en présence du nombre toujours croissant des candidatures de ces comptables aux emplois supérieurs. »

La Haute Cour de justice

AUTOUR DE L'AUDIENCE DE MARDI

M. de Lur-Saluces est arrivé au Luxembourg de bonne heure, comme hier, en fiacre, accompagné d'inspecteurs de la Sûreté.

Il a été immédiatement dirigé dans une salle attenante à la salle des séances, et là il a pu voir ses défenseurs et sa famille.

Au dehors du palais du Sénat, rue de Tournon, 7 agents seulement assurent le service d'ordre. Et à la vérité, il n'est pas besoin d'un plus grand nombre.

En fait de curieux, il y a juste les habitants qui sont à leur porte ou qui regardent de leur balcon le va-et-vient des équipages.

Dans la cour d'honneur, dans tous les couloirs du Sénat, le service est assuré, comme hier, par les agents, les fantassins, les gardes municipaux.

4 h. du soir. — Les journalistes que leur devoir retient dans les couloirs se promènent tristement.

Jamais Haute Cour n'a été si calme.

Nous ne rencontrons que gardes municipaux, agents et huissiers.

Un sénateur qui n'est pas membre de la Haute Cour sort. Nous nous précipitons.

— Eh bien ! Monsieur le sénateur, qu'y a-t-il en séance ?

— Beaucoup de chaleur. Je vais me promener dans le jardin.

— Rendra-t-on le jugement ce soir?

— Je ne crois pas. Le procureur général Bernard est toujours long dans ses discours. La défense, de son côté, parlera pendant plusieurs heures. Il est donc plus probable que demain seulement on entendra Me Jacquier et que la Haute Cour prononcera la sentence. Mais..... nos sénateurs ont un tel courage!

Intermède amusant :

Depuis midi, un officier de paix, assisté d'un employé de la questure, se tient à la grande porte d'entrée et contrôle toutes les cartes.

Qu'y a-t-il donc pour que les huissiers ne suffisent pas à assurer ce service?

Tout simplement ceci. M. Monis, ministre de la Justice, avait ce matin même, sur son bureau dans son cabinet, un certain nombre de cartes d'entrée, qu'ils s'apprêtaient à distribuer aux amis. Et ces cartes ont disparu. Qui les a prises?

A 4 heures, officier de paix et employé de la questure sont encore à leur poste quand on les avertit que les cartes volées ont été retrouvées..... à la questure.

INFORMATIONS DU SOIR

UNE DEPÊCHE DU GENERAL VOYRON

Le ministre de la Marine a reçu du général Voyron, la dépêche suivante :

Tien-Tsin, 23 juin. — Le *Vinh-Long* est parti le 22 au matin pour Toulon, ayant à bord le commandant Ernst, les capitaines Parmentier, Jeanjean, Dechaunac, Leray, Masson, les médecins Pichon, Miramont, les lieutenants Malos, Bornery, Lauchard, Husson, Mallet, Tiébault, Ollivier, Cordier, Jaunca, Embrun, du 4e zouaves, les médecins de la marine, Salaün et Martin, du 16e colonial, le lieutenant Traysée, du 40e d'infanterie.

En outre, ont été embarqués sur le *Vinh-Long*, 44 sous-officiers et 852 hommes de troupes du 4e bataillon de zouaves.

Un sous-officier et 7 hommes du 20e d'infanterie, accompagnant le matériel de la 14e batterie ; enfin 2 sous-officiers convalescents alités et 22 hommes de troupes coloniales, 17 hommes des troupes métropolitaines ; 18 condamnés dont 5 à destination de Saïgon ont également pris passage sur le transport.

ÉCHOS DU SÉNAT

SERVICE DE DEUX ANS

La Commission de l'armée, réunie ce matin sous la présidence de M. Guyot (du Rhône), vice-président, a adopté le principe de la réduction du service de deux ans. M. Rolland, qui a déposé un projet sur cette question, a été chargé d'élaborer un texte conforme aux vues de la Commission et de faire le rapport.

M. Rolland communiquera son travail à la Commission des finances, qui en fera l'objet d'un rapport spécial. Il le déposera aussitôt après sur le bureau du Sénat.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER

Le groupe parlementaire de défense des intérêts des agents et employés de chemins de fer s'est réuni, à 1 heure, sous la présidence de M. Berteaux.

Après avoir entendu une délégation des agents des chemins de fer, le groupe a décidé de reprendre la proposition Berteaux sur la réglementation du travail des mécaniciens votée précédemment par la Chambre et repoussée par le Sénat.

Le groupe demandera à la Chambre de tenir une séance exceptionnelle avant les vacances pour discuter cette proposition.

LES DÉCORATIONS DE CHINE

On a distribué aujourd'hui aux députés les deux projets de loi relatifs aux décorations à attribuer aux militaires et marins du contingent de l'expédition de Chine.

L'un a pour objet la création d'une médaille nationale commémorative de l'expédition dont le ruban sera jonquille avec liséré bleu foncé ; l'autre attribue 2 croix de grand-officier, 5 de commandeur, 33 d'officier, 68 de chevalier, et 150 médailles militaires aux militaires et marins du corps expéditionnaire.

LE RACHAT DES CABLES

Le gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi autorisant le ministre du Commerce à effectuer le rachat des câbles appartenant à la Compagnie West-African-Telegraph, existant entre Grand-Bassam et Libreville. Le prix de rachat est fixé à 3 600 000 francs.

LES VACANCES

On commence à se préoccuper, au Palais-Bourbon, de la date à laquelle pourra être prononcée la clôture de la session ordinaire. On sait que particulièrement pour cette année, la session ne saurait se prolonger trop avant dans le mois de juillet, sans inconvénient pour ceux des membres du Parlement qui sont soumis au renouvellement comme conseillers généraux, la date des élections départementales étant définitivement fixée au 21 juillet.

Néanmoins, avant de se séparer, le Parlement a encore à liquider un stock de questions assez importantes. Et d'abord, un grand nombre de radicaux ne veulent point partir en vacance sans avoir terminé la discussion en cours sur les retraites ouvrières. Or, cette discussion n'est qu'à ses débuts : on n'a encore statué que sur les contre-projets et le nombre des amendements est considérable.

Il faudra ensuite que les deux Chambres statuent sur les crédits supplémentaires déposés par le gouvernement, l'exercice se clôturant le 30 juin.

Il y a aussi la question des contributions directes qui se doublera cette année d'un débat sur l'impôt sur le revenu, débat qui pourra bien occuper deux séances.

La loi, retour du Sénat, sur les associations, prendra certainement les séances de lundi et mardi prochain.

Si l'on ajoute à cette liste la discussion de l'interpellation Pastre qui est d'ores et déjà fixée à vendredi, on voit que, si les Chambres veulent être en mesure de se séparer pour le 5 ou le 6 juillet, elles n'auront guère de temps à perdre.

LE PRINCE YUKANTHOR CONDAMNÉ A MORT

On se souvient de l'équipée du prince Yukanthor, fils du roi de Cambodge, héritier présomptif du trône khmer, qui, envoyé à Paris, par son père, se mit en révolte ouverte contre le gouvernement français.

Après avoir mis la frontière belge entre la police française et lui, Yukanthor, dépourvu de ressources, avait demandé aux Anglais une hospitalité que ceux-ci lui donnèrent à Singapore, c'est-à-dire aux portes de la Cochinchine et du Cambodge.

Nous apprenons, aujourd'hui, que le prince Yukanthor a été condamné à mort par le tribunal royal indigène de Pnom-Penh, capitale du Cambodge.

CONTRE L'ALCOOLISME

Lisieux, le 25 juin. — Le maire de Lisieux vient de prendre un arrêté municipal, conformément à une délibération du Conseil, limitant le nombre des débits de boissons à Lisieux.

Le moyen employé pour arriver à ce résultat qui paraissait impossible à atteindre en présence des facilités données pour l'ouverture des débits a été très pratique et très simple.

L'arrêté interdit l'installation de nouveaux débits de boissons dans un périmètre de 4 000 mètres des établissements publics. En d'autres termes il prohibe indirectement les établissements nouveaux.

TENTATIVE D'ASSASSINAT DANS LE TRAIN DE BRUXELLES

Avesnes, 25 juin. — Un terrible drame s'est déroulé ce matin dans le train 170, venant de Bruxelles et devant arriver à Paris à 5 h. 42.

Au moment où le train touchait à la première gare française, deux individus montèrent dans un wagon de 1re classe, où se trouvait déjà M. D., habitant Paris. A peine le train s'ébranlait-il que ces deux individus se précipitaient sur le voyageur, qu'ils essayaient ensuite de frapper à coups de couteau.

Le voyageur put tenir tête à ses assassins. Au moment où le train allait entrer en gare d'Hautmont, les assassins, affolés, essayèrent de s'enfuir en sautant sur la voie. Tous deux calculèrent mal leur élan et tombèrent si malheureusement que le premier fut tué sur le coup. Le second fut retrouvé quelques instants après sans connaissance et très grièvement blessé.

Le parquet d'Avesne a été aussitôt informé.

NOUVEAUX DÉTAILS

La victime de l'attentat, un ingénieur hollandais, a été attaquée entre Fourmies et Grattières, pendant les cinq minutes que dure le parcours entre ces deux villes.

Il a été frappé à coups de poignon ; mais ses lessures ne présentent aucune gravité. Il va actuellement aussi bien que possible.

Les agresseurs sont Espagnols. Celui qui n'a été que blessé ne connaît pas le français.

UN KRACH

Leipzig, 25 juin. — Le Conseil d'administration de la Leipziger Bank fait savoir que cet établissement, par suite de la débâcle de la Creditanstalt, de Dresde, éprouve de la difficulté à escompter ses lettres de change et se voit obligé de suspendre provisoirement ses paiements dans l'intérêt de ses créanciers.

La Banque espère sortir victorieusement de cette crise. Les guichets pour les versements de la caisse seront fermés temporairement ; mais les guichets des effets resteront ouverts pour le retrait des dépôts et des avances.

TRIBUNAUX

DEUX FEMMES COUPÉES EN MORCEAUX

Aujourd'hui, comparaît devant la Cour d'assises du Rhône, Louis Richetto, 48 ans, né à Milan.

L'instruction ouverte le 5 janvier 1900 — il y a donc dix-huit mois — commença par mettre à son compte la disparition de quatre personnes.

Mais, après un travail opiniâtre, le juge d'instruction Benoit a dû se resoudre à ne retenir que deux crimes à l'actif de l'Italien.

Le 5 janvier 1900 on découvrait dans une pièce d'eau de la villa du Dr Noack 116, chemin de Francheville, un paquet renfermant un thorax humain ; le lendemain, les recherches ayant été continuées, une multitude de paquets furent retirés de la « boutasse », et avec leur contenu on arriva à reconstituer en son entier le corps d'une femme.

Bien mieux, on retira de la vase une seconde tête!

On se trouvait donc en présence de deux crimes, commis, il n'y avait aucun doute, par le même individu.

La dernière tête retirée était absolument méconnaissable et [illegible] lambeaux de chair [illegible] aux os ; sur le sommet du crâne adhérait une longue mèche de cheveux gris.

A la Morgue, on ne tarda pas à établir l'identité de la première victime : c'était une femme Catinot, laitière, 97, rue Dunois, où elle habitait avec son gendre et sa fille.

On apprit par ces derniers que la femme Catinot, disparue depuis quelques jours, était en relations d'affaires avec un nommé Richetto, concierge des Pères Camilliens, dont le couvent est proche de la villa Noack.

Quelques autres renseignements recueillis par la police ne laissèrent bientôt plus aucun doute sur la culpabilité de Richetto, qui fut arrêté dans la soirée du 8 janvier, moins de trois jours après la découverte des premiers débris humains.

Entre temps, on parvenait à reconstituer le squelette du second cadavre et l'on établissait son identité. C'était celui d'une veuve Delorme, 60 ans, marchande ambulante, que Richetto avait connu jadis et qu'il avait attirée dans un guet-apens, comme la veuve Catinot.

La journée d'aujourd'hui et celle de demain seront consacrées à l'interrogatoire de l'accusé. Six audiences au moins seront occupées par l'audition de 100 témoins, 85 à charge et 15 à décharge.

Il se pourrait que le jury ne rende son verdict que dimanche soir.

PRESSE DIFFAMATRICE

Le procès en diffamation intenté à la *Fraternité* par les 421 desservants du département du Gers est renvoyé à l'audience du 25 juillet prochain.

LES HUISSIERS DE SENS

Le procureur de la République de Béthune est allé à Sens pour continuer son enquête sur l'affaire des huissiers.

On sait qu'on reproche à certains huissiers de Sens d'avoir prélevé des taux allant jusqu'à 60 % sur les saisies de salaires des ouvriers.

Le tribunal de Béthune a désigné pour remplir les fonctions d'huissier à Sens M. Bezier, actuellement à Béthune.